



# Gestion intégrée des Zones Côtières

## 1. Lien avec le cadre stratégique

Les différentes régions de l'espace Manche sont confrontées à des problèmes similaires en matière de gestion des zones côtières. Au cours de ces dernières années, la recherche a montré que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) permettait de traiter efficacement les problèmes nés des pressions croissantes et des conflits d'usages sur les littoraux. En outre, la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 a donné un nouvel élan à cette approche, que chaque Etat-membre doit mettre en œuvre. C'est pourquoi la GIZC est un des axes majeurs du cadre stratégique de l'espace Manche. Le groupe de travail analysera les différents usages des zones côtières et maritimes de la Manche, leurs impacts sur l'environnement et leurs interrelations. Celui-ci fera des préconisations de mesures de gestion maritime et côtière qui pourront éventuellement être intégrées dans le cadre stratégique de l'espace Manche. Une attention particulière sera portée aux effets de la pollution en mer, à la construction d'éoliennes off-shore, à l'extraction de matériaux de construction, à la pose de câbles sous-marins, à l'utilisation des déchets de dragage, qui illustrent les interrelations entre les différents problèmes affectant l'espace Manche.

Des liens seront établis avec le projet SAIL II développé dans INTERREG III B ENO. La Région Nord-Pas-de-Calais, qui pilote le groupe de travail GIZC, est également partenaire du projet SAIL II. Elle est donc en mesure d'assurer des complémentarités et des synergies entre les deux projets.

Ce thème sera conduit par le groupe de travail sur la GIZC, qui rassemblera les services Environnement et Littoral des collectivités locales de la Manche, des organismes tels que le Conservatoire de l'Espace Littoral en France, et d'autres acteurs intéressés. Ce groupe de travail sera piloté par la Région Nord-Pas-de-Calais.

## 2. Actions

- Identification des enjeux littoraux et définition d'une approche conjointe des activités/usages des zones côtières. Au-delà de ce projet, ces travaux contribueront à ceux prévus au niveau national et européen pour la mise en œuvre de la Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2002.
- Elaboration de schémas de gestion du littoral, fondés sur l'analyse des divers(es) activités/usages et de leurs impacts. Analyse des effets de la pollution due aux hydrocarbures selon la morphologie côtière, la nature de la pollution, les marées et les courants. Analyse des effets des éoliennes off shore sur la sécurité maritime et aérienne, la faune et la flore marines, les mouvements de sédiments et l'érosion côtière. Analyse des effets de l'extraction de matériaux de construction sur les fonds marins (mouvement de sédiments et morphologie), sur la sécurité maritime (notamment pour la pêche), la faune et la flore. Analyse des effets des câbles sous-marins sur la faune et la flore marines et sur la pêche. Analyse des impacts des déchets de dragage des ports sur la faune et la flore, etc. Compte tenu de la variété des littoraux de la Manche, la méthode et les résultats devraient être transférables à d'autres littoraux de l'Europe du Nord-Ouest. Cette action aboutira à la production de recommandations pour des plans d'urgence et des schémas de gestion reposant sur des logiques contractuelles pour chaque type de littoral.

